



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT N° 757-2026**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 25 mars 2026, le conseil a adopté le ***premier Projet de Règlement 757-2026 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments.***

Ce premier Projet de règlement consiste à s'assurer que les bâtiments situés sur son territoire sont entretenus de manière convenable et occupés de façon sécuritaire.

Le Projet de règlement 757-2026 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 7 avril 2026 à **19 h 15** à la Mairie de Saint-Esprit, sise au 21, rue Principale, Saint-Esprit, Québec. Au cours de cette séance, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le Projet de règlement est déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Saint-Esprit, ce 26^e jour de mars 2026.

- Original signé -

Simon Franche
Directeur général et greffier-trésorier